

# Eau : l'association des usagers espère la remunicipalisation du service

**Service public.** L'association stéphanoise Eau et services publics défend encore et toujours l'idée de remunicipaliser le service de l'eau. Et demande plus de transparence sur les chiffres du côté de la mairie.

Ils ont été les porte-parole de milliers d'usagers quand le prix de l'eau a dangereusement dérivé à Saint-Etienne au début des années 90 et se sont portés partie civile dans les nombreux procès faits à la Stéphanoise des eaux.

## « Les bénéficiaires reviendraient à la commune »

Une bagarre de dix ans et un engagement sans faille qui n'a pas faibli au fil des années et qui trouve à nouveau toute sa raison d'être aujourd'hui, avec la question de l'éventuelle remunicipalisation du service de l'eau : une opportunité offerte par l'arrêt du conseil d'Etat de 2009, dit « arrêt Olivet », qui stipule que les contrats conclus avant 1995, pour une durée supérieure à vingt ans, deviennent caducs à partir du 5 février 2015.

A Saint-Etienne, le contrat signé avec le délégataire privé en 1992 pour une durée de trente ans pourrait donc prendre fin dans deux ans. En tout cas, la collectivité a désormais tous les atouts en main pour contraindre le délégataire à être moins gourmand ou à reprendre le service de l'eau en régie directe.

C'est bien sûr cette dernière solution que défendent les membres de l'association stéphanoise « Eau et services publics ». Roger Fiasson (président), Gabriel Massard (secrétaire) et Pierre-Louis Berthon (trésorier) nous ont expliqué pourquoi. « Depuis notre origine, nous défendons la gestion en régie municipale pour, tout simplement, réintroduire les dividendes versés aux actionnaires dans les finances publiques. » Un argument étayé par des chiffres plutôt parlants : depuis 1998, la Stéphanoise des eaux a engrangé plus de 40 millions d'euros de bénéfices.

« Nous allons chaque année au tribunal de commerce consulter le bilan annuel de leur activité et rien ne change. Après la négociation imposée par la nouvelle majorité en 2008, les intérêts de la Stéphanoise des eaux ont certes baissé, passant de 6,4 millions en 2008 à 1,6 million en 2009, mais les actionnaires ont toujours eu droit à des intérêts. Qui sont d'ailleurs en train de remonter, puisqu'en 2011 ils se sont élevés à 1,48 million d'euros. C'est une belle rente ! ». Partant du principe que ce capital pourrait financer de nouveaux investissements s'il était perçu par la mairie, nos interlocuteurs défendent bec et ongles le retour de la gestion de l'eau en régie directe, au nom des usagers : « Ce choix permet automatiquement de baisser le prix de l'eau et de consacrer de nouveaux moyens pour assurer sa qualité. Un objectif qui n'est pas toujours une priorité pour les investisseurs privés ».



■ De gauche à droite : Gabriel Massard, Pierre-Louis Berthon et Roger Fiasson. Photo Christine Chaumel

Ils espèrent donc aujourd'hui que la mairie ouvrira le débat, cartes sur table : « Le problème c'est qu'on n'arrive pas à connaître le montant de l'indemnité qui devra peut-être être payée à la Stéphanoise des Eaux en cas de rupture de contrat. On ne sait pas non plus si les investissements passés sont amortis ou non. » Un manque de transparence dommageable mais que l'on retrouve dans beaucoup de villes, constatent nos interlocuteurs : « De nombreux maires ont encore tendance à vouloir se décharger de cette

fonction même si l'arrêt Olivet les incite à reprendre les choses en main. On entend souvent aussi prétexter que la commune est trop petite, ou à l'inverse, trop grande... alors que Paris et Fraisses ont remunicipalisé avec succès leur service ! ». On voit ici tout l'intérêt d'un débat. L'association l'attend en tout cas de pied ferme pour pouvoir tenir son rôle de défense des usagers, « en dehors de tout contexte idéologique et politique » ■ Eau et services publics, 28, rue André Chénier. Tel : 04 77 90 25 20.

## QUESTIONS A GAEL PERDRIAU

Elu de l'opposition « Union pour l'avenir des Stéphanois »  
**« Il faut qu'il y ait un débat sur cette question »**



Photo P. Vacher

**Quelle est votre position sur l'éventuelle remunicipalisation du service de l'eau ?**

Nous menons depuis plusieurs mois un certain nombre de réflexions sur les dossiers concernant la vie des Stéphanois et le service de l'eau en fait partie. L'arrêt Olivet nous offre l'opportunité de nous positionner à nouveau sur ce sujet dès 2015 et nous pensons que reprendre ce service en régie directe est la meilleure solution. Nous demandons explicitement à Maurice Vincent de ne pas prendre une décision qui pourrait hypothéquer l'avenir avant les prochaines municipales. Il faut qu'il y ait un débat sur cette question primordiale, débat qui doit dépasser le cadre idéologique ou politicien...  
**Pourquoi ce choix ?**

Il y a une prise de conscience générale sur l'importance que revêt la ressource eau et il nous semble important que les pouvoirs publics s'emparent de cette problématique et en assu-

rent la gestion.

Le choix de la municipalisation va dans le sens de l'intérêt général et concorde avec la position des associations d'usagers.  
**L'eau municipale coûtera-t-elle moins cher ?**

Ce sera automatique car la Stéphanoise des Eaux prend une marge qui disparaîtra de fait. Le coût de l'eau sera moins cher mais notre approche dépasse cette question. L'enjeu est de protéger le consommateur car, à terme, un service privatisé privilégiera toujours la rentabilité plutôt que la qualité de l'eau. Le dernier rapport sur ce thème prouve, au vu de certains chiffres inquiétants, pour ce qui est par exemple des taux d'aluminium ou de dépassements sur des critères bactériologiques. Ils restent conformes aux règles en vigueur mais on constate que la situation s'est dégradée en 2010.

## « La décision sera prise au premier trimestre 2013 » répond la mairie

Les services de la mairie ont répondu à nos questions sur le dossier de l'eau.

**L'arrêt Olivet permet de rompre le contrat du délégataire. Que pensez-vous de cette opportunité ?**

Il s'agit bien d'une opportunité que, comme vous l'imaginez, nous avons mise à l'étude depuis plusieurs mois. Néanmoins, l'arrêt Olivet ne signifie pas que l'on puisse faire n'importe quoi et les services compétents de l'Etat doivent être obligatoirement consultés et rendre un avis. A ce jour, ils ne se sont pas encore prononcés et aucune décision officielle ne peut être prise avant leur avis. Tous les éléments ont été rassemblés pour une prise de décision et une annonce de la remise en cause ou non du contrat au premier trimestre 2013.

**Cet arrêt permet de discuter au plus juste une éventuelle indemnité de rupture de contrat. Vous avez déjà sans**

**doute évalué cette somme...**

La droite et le centre sont responsables à Saint-Etienne de la signature du contrat avec la Stéphanoise des Eaux au début des années 90, lequel a tant pénalisé les Stéphanois durant près de 20 ans. Depuis, ils ont eu 7 fois l'occasion de le renégocier et ne l'ont jamais fait sérieusement. C'est ce qui a amené à créer un véritable « impôt sur l'eau » que les Stéphanois paient depuis tant d'années. Le taux d'intérêt était très élevé et il reste encore près de la moitié du capital à rembourser, lequel capital devra obligatoirement être reversé à la société en cas d'arrêt du contrat, soit 41 M€. Au-delà de cette indemnité, ces études que nous conduisons aujourd'hui intègrent également d'autres paramètres : le service, la notion de qualité de l'eau, la performance avec le rendement de réseau (taux de fuite) et bien évidemment le prix de l'eau, aujourd'hui et sur le long terme.

**Les bénéficiaires de la Stéphanoise des eaux se sont élevés l'an dernier à 1,48 million d'euros. Multiplié par 7 ans, cela représente une belle somme ?**

Le contrat a été vigoureusement renégocié en 2009, ce qui avait conduit à une baisse historique du prix de l'eau de 1,10 € par m<sup>3</sup> pour les Stéphanois (-24%). Dès lors, la marge dégagée par la Stéphanoise des eaux avait été très fortement réduite par rapport à ce qui avait été signé en 1992, soit 17 ans auparavant. Un contrat ne se regarde pas que sous cet angle mais c'est bien l'ensemble du service qui doit être pris en compte.

Quelle que soit la décision que nous prendrons, elle se fera dans l'intérêt des Stéphanois. L'éventualité d'une baisse du prix de l'eau ainsi que son montant devraient être confirmés prochainement et s'appliquer au 1<sup>er</sup> juillet 2013. ■